



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté conjoint de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal  
Et de Monsieur le Maire N°AG 2024-011

Portant réglementation temporaire de la circulation de la RD n°148  
À l'occasion de la manifestation organisée par l'association des *Tersons Aubrac*.

Le Président du Conseil Départemental du Cantal,  
Le Maire de Pierrefort (Cantal),

*VU le Code de la route, notamment l'article R.411-30,*

*VU le Code de la voirie routière,*

*VU le Règlement de la Voirie Départementale adopté par délibération en date du 18 septembre 2015,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,*

*VU l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8ème partie - Signalisation temporaire, modifié,*

*VU l'arrêté n° 23-4319 du 11 décembre 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux*

*VU la demande de Monsieur le Maire de Pierrefort en date du 13 février 2024,*

**CONSIDÉRANT** que, pour organiser la Fête des bœufs gras de Pâques « *Los Tersons Aubrac* », et pour assurer la sécurité des usagers de la route et du public, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la RD 148,

### ARRÊTENT

**Article 1er** : Le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 14h00 la circulation sur la route départementale n°148 rue du Four dans la traversée du lieu-dit Faverolles, commune de Pierrefort, sera interdite et déviée par :

- Pour les PL et VL : par la rue des Prades et rue des Sagnes comme précisé sur les plans ci-joints et sens inverse.

**Article 2°** : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par les soins des organisateurs, sous le contrôle des Forces de l'Ordre.

**Article 3° : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture,
- M. le Maire de Pierrefort.
- M. le Directeur des Mobilités
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Cantal,
- MM. les Co-présidents de l'association des *Tersons Aubrac*,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

**Un exemplaire sera adressé pour information à :**

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours,
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal,
- M. le Président de la fédération des Transports de voyageurs du Cantal,
- M. le Président du Conseil régional en charge des Transports.

À Pierrefort, le 13 février 2024

Le Maire de Pierrefort,

Philippe MATHIEU



À Aurillac, le 15 FEV. 2024

Pour le Président du Conseil  
départemental et par délégation,  
Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE

# ROUTE DEPARTEMENTALE N°148 Fête des TERSONS à PIERREFORT

## Plan de déviation VL et PL dans Faverolles

Commune de PIERREFORT  
RD 148 Faverolles  
du PR 0+000 au PR 0+515

ITINERAIRE DE DEVIATION VL / PL  
Par la Rue des Prades (RD 48) et par la Rue des Sagnes



**ROUTE  
BARRÉE**

RD 148 rue du Four  
dans FAVEROLLES

